

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**Réunion du 22 septembre 2015**

L'an deux mil quinze, le 22 du mois de septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre d'Amilly se sont réunis à la Mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11, et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, le 18 septembre 2015.

Étaient présents : Mesdames BASTEL Fanny, BERTHOMME Suzette, Monsieur COURBOULAY Vincent, Mesdames DUBOIS Nathalie, FEVRE Céline, LARELLE Joëlle, Messieurs BOISSON Jackie, MADEIRA Claude, formant la majorité des membres en exercice,
Le conseil étant composé de 10 membres.

Absents excusés : Madame GERAUD Marie-Elisabeth, Monsieur PEREZ Joaquim

Présents : 8

Votants : 8

Désignation du secrétaire de séance : A l'unanimité Madame Suzette Berthommé été élue secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20 h 10

Tous les membres du Conseil Municipal ont été destinataires du compte-rendu de la dernière réunion.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance : Madame le Maire demande aux membres du Conseil s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la dernière séance qui s'est déroulé le 10 septembre 2015. Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Signature du Registre des Délibérations.

ORDRE DU JOUR**I- PERSONNEL****1/Recrutement sur contrat CAE d'un Adjoint d'Animation 2^{ème} classe**

⇒ Madame le Maire informe que le poste d'Adjoint d'Animation engagé le 1^{er} septembre 2014 et dont le contrat n'a pas été renouvelé le 31 août 2015 suite à sa demande est toujours à pourvoir et qu'il y a lieu de le remplacer.

⇒ Madame le Maire rappelle les articles L5134-19-1 et R5134-14 à R5134-17 du code du travail selon l'application de la loi n°21008-1249 du 01/12/2008. Dans ce cadre des C U I - C A E sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi.

La commune pourrait recruter un agent en C A E. Ce contrat de droit privé à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois soit contrat à compter du 28 septembre 2015 pour une durée hebdomadaire de 20 heures par semaine lissée sur l'année. La rémunération sera celle de l'échelle 3, 1^{er} échelon du barème de la fonction publique (indice brut 340 - indice majorée 321). L'Etat prendra en charge 80 % de la rémunération correspondant au S.M.I.C. Le restant sera à la charge de la commune.

⇒ Madame Le Maire propose à l'assemblée le recrutement d'un C A E pour les fonctions d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à temps partiel à raison de 20 heures par semaine lissée sur l'année et pour une période de 12 mois, soit du 28 septembre 2015 au 27 septembre 2016.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité des membres présents la proposition du Maire et dit que les crédits sont ouverts au budget. **Délibération 2015/62**

2/Annulation de la DCM.2015/35 du 4 juin 2015

⇒ Le Maire expose que suite au recrutement d'un contrat CAE la délibération numéro 2015/35 prise le 4 juin 2015 relative à la création d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe contractuel du 31 août 2015 au 31 août 2016 n'a plus lieu d'être. Elle est à annuler.

Accord unanime du Conseil Municipal.

Délibération 2015/63

3/Modification du tableau des effectifs au 22 septembre 2015

Suite à l'annulation de la DCM 2015/35 du 4 juin 2015 (création d'un poste d'Adjoint d'Animation), il y a lieu de modifier le tableau des effectifs :

GRADE	DUREE HEBDOMADAIRE	NOMBRE DE POSTE
Agent de Maitrise Principal	35 h	1
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	35 h	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe contractuel Cantine (article 3 al.6 loi 26/01/84)	24 h 30	1

Accord unanime du Conseil Municipal.

Délibération 2015/64

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures

Emargement :

Fanny BASTEL

Vincent COURBOULAY

Suzette BERTHOMME

Jackie BOISSON

Nathalie DUBOIS

Céline FEVRE

Marie-Elisabeth GERAUD

Joëlle LARELLE

Claude MADEIRA

Samuel PAPOT

Joaquim PEREZ